



Garder en vue une baisse d'impôt

Continuer de diminuer le coefficient fiscal doit rester un objectif. Le Conseil communal estime toutefois que le moment pour le faire n'est pas opportun.

En mai 2016, lors de sa séance consacrée au bouclage des comptes 2015, le Conseil général acceptait à une large majorité un postulat déposé par le groupe PLR relatif à la fiscalité communale. L'exécutif, favorable à ce texte, était prié « d'entreprendre les démarches et d'étudier les mesures envisageables en vue d'une diminution du coefficient fiscal », ses réflexions étant à rendre au plus tard lors de la présentation des comptes 2016.

Par le biais d'un rapport dédié à cet objet et qui sera traité demain soir par le Conseil général, l'exécutif s'est acquitté de sa tâche. En commençant par souligner que si le bouclage 2015, particulièrement bon, faisait suite à une longue série d'exercices toujours bénéficiaires, les comptes 2016 s'affichent dans le rouge, pour la première fois.

La raison tient principalement à la conjoncture, en forte baisse, laquelle incite à la prudence, tout comme l'issue encore incertaine de plusieurs dossiers cantonaux qui pourraient peser lourdement sur les finances communales.

Le Conseil communal rappelle toutefois que la conjoncture et la péréquation intercommunale n'expliquent pas à elles seules les bénéfices accumulés depuis la fusion. La double volonté de maîtriser les finances communales et de favoriser le développement de la commune a également permis de tenir le défi posé par la fusion : diminuer la fiscalité dans huit des neuf villages de la nouvelle commune. La bonne santé de Val-de-Travers a en outre permis de diminuer d'un point encore le coefficient fiscal en 2015.

Toutefois, au vu du contexte actuel, le Conseil communal estime qu'une nouvelle baisse ne serait pas appropriée. Si la fiscalité est l'un des éléments qui concourt à l'attractivité d'une commune, la qualité des prestations en est un autre, auquel il s'agit d'être attentif et dès lors de s'en donner les moyens. L'exécutif entend toutefois garder en ligne de mire une nouvelle diminution du coefficient fiscal, renvoyant l'examen du dossier à dans deux ans. Le temps, espérait-il, d'y voir plus clair dans les dossiers cantonaux et d'avoir retrouvé une conjoncture plus favorable.



Les qualités naturelles du Val-de-Travers dans leur dimension humaine (12/24)

© Loïc Valverde

ANNONCES

Taxe de chiens 2017

La commune a procédé ces derniers jours à l'envoi des factures de taxes de chiens 2017.

Chaque propriétaire de chien qui n'aurait pas reçu de facture voudra bien se présenter au bureau du dicastère de l'économie, des finances et de l'intégration sociale, rue des Collèges 2, 1^{er} étage, 2108 Couvet, afin d'y inscrire son chien ou transmettre les documents usuels par courriel à l'adresse : FinancesEconomie.VDT@ne.ch

En l'absence d'annonce, les propriétaires s'exposent aux sanctions prévues par les législations cantonale et communale.

D'autre part, pour toute demande de renseignement ou d'annonce de facture erronée, le dicastère de l'économie, des finances et de la cohésion sociale se tient à disposition au 032 886 43 64 ou 032 886 43 60, de 09h à 12h.

Restriction de parquer

Môtiers, Place du 24 Février

- Dans le cadre de la traditionnelle Fête de l'Abbaye, il est interdit de parquer le samedi 17 juin de 6h à 12h, sur toute la place.

Restriction de circulation

Fête de la Jeunesse à Noiraigue le vendredi 16 juin 2017

- Interdiction générale de circuler et de parquer à la rue du Collège, dès vendredi à 19h au samedi.

Fête de l'Absinthe

le samedi 17 juin 2017 à Boveresse

- Interdiction générale de circuler et de parquer « Excepté riverains » :
 - Rue du Collège dès 07h jusqu'au lendemain à 12h, dès l'intersection de la route de Couvet ;
 - Route de Môtiers dès 07h jusqu'au lendemain à 12h jusqu'à l'intersection de la ruelle du Temple ;
 - Toute la ruelle du Temple dès 07h jusqu'au lendemain à 12h ;
 - Rue du Quarre dès 07h jusqu'au lendemain à 12h, dès l'intersection de la rue de Combe d'Or.
- Il est interdit de parquer sur les rues de la Verpillière, de Combe d'Or, des deux côtés ;
- Rue du Quarre, sur toute la rue.

- Des déviations pour Fleurier, via la Verpillière, Combe d'Or, rue du Quarre et vice versa :

- pour Môtiers, via les parcelles depuis la rue du Quarre en direction de la route de Môtiers ;
- pour Couvet, via les parcelles depuis la route de Môtiers en direction de la route de Couvet.

Fête cantonale de gymnastique

« Parents & enfants » à Couvet, le 18 juin 2017

- Il est interdit de circuler rue et place des Collèges, le dimanche dès 07h au soir.
- Il est interdit de parquer : Place des Collèges, le samedi dès 12h au dimanche soir.

Places de stationnement : les parcs des Usines Bourquin SA

Fête de la Jeunesse à Couvet le vendredi 23 juin 2017

- Place des Collèges, il est interdit de circuler le vendredi dès 12h au samedi matin.
- Il est interdit de stationner sur la Place des Collèges, le jeudi dès 17h au samedi matin.
- Il est interdit de stationner aux rues des Collèges, Grand-Rue, Emer-de-Vattel et Denis-de-Rougemont, le vendredi de 18h à 20h.
- Dans le cadre du cortège, la circulation sera perturbée le vendredi dès 19h jusqu'à la fin du défilé sur les rues des Collèges, Grand-Rue, Emer-de-Vattel, de l'Hôpital, Denis-de-Rougemont.

Abbaye de Fleurier, du 24 au 26 juin 2017

A l'occasion de la fête de l'Abbaye de Fleurier, du 24 au 26 juin 2017, des restrictions provisoires de la circulation sont prises.

- La circulation est interdite à tous les véhicules, excepté riverains et station-service des Lerreux, sur la rue de la Place d'Armes, depuis le passage à niveau jusqu'à l'intersection de la rue du Patinage du 19 juin dès 17h au 27 juin 2017 à 17h. L'accès à l'entreprise Vaucher Manufacture SA est autorisé jusqu'au jeudi soir via le giratoire de la Place d'Armes.
- La circulation est interdite à tous les véhicules, excepté riverains, sur la rue de la Place d'Armes, depuis le giratoire jusqu'au passage à niveau du 22 juin dès 17h au 27 juin 2017 à 17h.
- Durant le cortège, le 24 juin, dès 13h, le stationnement est interdit sur les rues suivantes : Daniel-Jeanrichard, Gare, Grand-Rue, Place de la Gare, Collège, Ecole d'Horlogerie, Grenier, Jet-d'Eau, Moulins et Progrès.

Vous trouverez les informations complémentaires relatifs à ces restrictions sur notre site www.val-de-travers.ch/fr/vivre/actualites/infos-utiles/avis-officiels/arretes-de-circulation/

